



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
MARCHES
PUBLICS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Accord-cadre pour
la fourniture de
repas en liaison
froide : avenant n°1
aux lots n°1 et n°6

Présents : Philippe GREFFIER, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
05 juillet 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Alain CARBON à Danielle FABRE, Hélène GIRAL à Denis BOUILLEUX, Benoit MERLIN à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à Marie-Paule CAU.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Hubert CHARRIER, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS, Prescillia GRANIER, Frédéric JEANJEAN, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Henri POISSON, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Jean-François POUZADOUX.

VU la délibération n°2022-113 en date du 6 juillet 2022 autorisant Monsieur le Président à signer l'accord-cadre du groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide dont la Communauté de Communes est coordonnatrice et notamment les lots 01 : communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) et 06 : Syndicat Intercommunal Maternelles et Ecoles Primaires (SIMEP) avec API RESTAURATION SAS sise Domaine de La Canarde 3, avenue Luis Ocana 11610 PENNAUTIER.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2023 à 17h30,

Monsieur le Président, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer les avenants n°1 ci-après :

▪ Lot 01 :

Le présent avenant a pour objet l'ajout de la prestation repas du soir. Cette prestation sera mise en œuvre pour les accueils de loisirs lors de l'organisation d'animations en soirée.

Type de repas	Prix HT	Prix TTC (TVA 5,5%)
Repas soir	3,27 €	3,45 €

▪ Lot 06 :

L'accord-cadre initial prévoit la fourniture d'un repas avec 4 composantes 1 jour maximum sur une période de 2 semaines et un repas avec 5 composantes sur les autres jours.

Suite à la demande du SIMEP, le présent avenant a pour objet de modifier le nombre de composantes de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Lundi : 5 composantes
- Mardi : 4 composantes
- Jeudi : 5 composantes
- Vendredi : 4 composantes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenant n°1 aux lots 01 et 06 tels que décrits ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-François POUZADOUX

Philippe GREFFIER